



aide à domicile : frais déductibles

Par **droitetdevoir**, le **01/05/2013 à 16:45**

Bonjour,

je suis aide à domicile, je travaille pour le compte d'une société privée. Nous n'avons pas de Convention Collective. On ne me paie pas les frais kilométriques parcourus lors de mes interventions chez les bénéficiaires.

J'effectue un peu moins de 80 kms par jour.

Cet hiver, certaines routes étant impraticables, j'ai dû rallonger mes parcours et la société, à titre exceptionnel, m'a alloué un montant infime pour dédommagement.

La carte grise du véhicule est à mon nom, puis-je prétendre à la déduction des frais réels pour mon imposition sur les revenus?

Que dois-je fournir au Centre des Impôts pour justifier ces frais? (j'ai conservé les documents prouvant mes interventions)?

Si la possibilité m'est offerte de prétendre à la déduction, cette somme infime sera à inclure dans mes salaires.

Merci de me répondre.